

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR  
DU SERVICE D'ACCUEIL  
DES ÉCOLES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEINE-BOURGOGNE**

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de fonctionnement et d'utilisation du service d'accueil des écoles de la Communauté de Communes Beine-Bourgogne.

**Le service d'accueil est géré par la Communauté de Communes Beine-Bourgogne.**

**Article 1 :**

- **Le service d'accueil du matin est ouvert aux élèves des écoles élémentaires et maternelles. Les enfants peuvent, le matin, arriver au service d'accueil de manière échelonnée. Les accompagnants emmènent les enfants jusque dans la salle.**
- **Le service d'accueil du soir est exclusivement réservé aux enfants des écoles maternelles. Les élèves peuvent, le soir, quitter le service d'accueil de manière échelonnée.**  
En ce qui concerne le retour des enfants à leur domicile, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents qui les prennent en charge au service d'accueil. **Si les parents souhaitent confier leur enfant à une tierce personne, ils doivent impérativement fournir au service périscolaire une liste des personnes autorisées à prendre en charge l'enfant.**

*Dans leur intérêt, il est vivement recommandé de ne pas laisser les enfants de maternelle au service d'accueil du matin et du soir dans la même journée, afin que leur temps de présence à l'intérieur des locaux scolaires ne soit pas excessif.*

**Article 2 : Le fonctionnement**

➤ à **Witry-lès-Reims**, le service d'accueil fonctionne uniquement les jours d'école

- ***pour les écoles élémentaires :***  
de 7 H 30 à 8 H 30 les LMJV  
de 7 H 30 à 8 H 30 et de 11 H 30 à 12 H 30 le mercredi.
- ***pour les écoles maternelles :***  
de 7 H 30 à 8 H 20 et de 16 H 20 à 18 H 00 les LMJV  
de 7 H 30 à 8 H 20 et de 11 H 20 à 12 H 30 le mercredi.

Inscriptions par le biais du livret d'inscription distribué en fin d'année scolaire

- et en cours d'année auprès de Gil MAILLÉ au 03.26.97.07.71, ou par mail à [restaurantscolaire.witry@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.witry@orange.fr), ou auprès du service périscolaire au 03.26. 97.33.90 / 06.88.27.75.00, ou par mail à [coordo.perisco@cbb-marne.fr](mailto:coordo.perisco@cbb-marne.fr)

Le service d'accueil est assuré, le matin, à l'école Les Féchettes pour les élèves des écoles Les Féchettes et Gaston Buard, et à l'école Jules Verne pour les élèves des écoles Jules Verne et Alexis Conio.

Le service d'accueil est assuré, le soir, dans chaque école maternelle.

Le mercredi, le service d'accueil du midi est assuré sur chaque site.

**En cas d'absence, prévenir aux coordonnées ci-dessus dans les meilleurs délais.**

- à **Bourgogne**, le service d'accueil fonctionne uniquement les jours d'école :  
de 7 H 30 à 9 H 00 et de 17 H 00 à 18 H 00 les LMJV  
de 7 H 30 à 9 H 00 et de 12 H 00 à 12 H 30 le mercredi.

- Inscriptions par le biais du livret d'inscription distribué en fin d'année scolaire
- et en cours d'année auprès de Christelle Donnet au 03.26.07.93.23, ou par mail à [restaurantscolaire.bourgogne@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.bourgogne@orange.fr), ou auprès du service périscolaire au 03.26.97.33.90 / 06.88.27.75.00, ou par mail à [coordo.perisco@cbb-marne.fr](mailto:coordo.perisco@cbb-marne.fr)

Le service d'accueil est assuré, matin et soir, au groupe scolaire (entrée par la cour).  
Le mercredi, le service d'accueil du midi est assuré à l'école maternelle à Bourgogne.

**En cas d'absence, prévenir aux coordonnées ci-dessus dans les meilleurs délais.**

- à **Caurel, Lavannes et Pomacle**, le service d'accueil fonctionne uniquement les jours d'école :  
de 7 H 30 à 8 H 45 et de 17 H 00 à 18 H 00 les LMJV  
de 7 H 30 à 8 H 45 et de 12 H 00 à 12 H 30 le mercredi.

- Inscriptions par le biais du livret d'inscription distribué en fin d'année scolaire
- et en cours d'année auprès de Gil Maillé au 03.26.97.07.71, ou par mail à [restaurantscolaire.witry@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.witry@orange.fr), ou auprès du service au 03.26.97.33.90 / 06.88.27.75.00, ou par mail à [coordo.perisco@cbb-marne.fr](mailto:coordo.perisco@cbb-marne.fr)

Le service d'accueil est assuré matin et soir, à l'école de Lavannes dans la salle de jeux (entrée côté Mairie en face de l'église).  
Le mercredi, le service d'accueil du midi est assuré à l'école maternelle à Lavannes.

**En cas d'absence, prévenir aux coordonnées ci-dessus dans les meilleurs délais.**

- à **Beine-Nauroy**, le service d'accueil fonctionne uniquement les jours d'école :  
de 7 H 30 à 8 H 50 et de 17 H 00 à 18 H 00 les LMJV  
de 7 H 30 à 8 H 50 et de 12 H 00 à 12 H 30 le mercredi.

- Inscriptions par le biais du livret d'inscription distribué en fin d'année scolaire
- et en cours d'année auprès de Catherine Duval au 03.26.02.78.25, ou par mail à [restaurantscolaire.beinenauroy@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.beinenauroy@orange.fr), ou auprès du service périscolaire au 03.26.97.33.90 / 06.88.27.75.00, ou par mail à [coordo.perisco@cbb-marne.fr](mailto:coordo.perisco@cbb-marne.fr)

Le service d'accueil est assuré, matin et soir, au groupe scolaire à Beine-Nauroy.  
Le mercredi, le service d'accueil du midi est assuré à la BCD de l'école de Beine-Nauroy.

**En cas d'absence, prévenir aux coordonnées ci-dessus dans les meilleurs délais.**

- à **Nogent-l'Abbesse et Berru**, le service d'accueil fonctionne uniquement les jours d'école :  
de 7 H 30 à 8 H 50 et de 16 H 50 à 18 H 00 les LMJV  
de 7 H 30 à 8 H 50 et de 11 H 50 à 12 H 30 le mercredi.

- Inscriptions par le biais du livret d'inscription distribué en fin d'année scolaire et en cours d'année auprès de Sylvie Gros aux heures de garderie au 03.26.02.79.98, ou par mail à [restaurantscolaire.berru@orange.fr](mailto:restaurantscolaire.berru@orange.fr), ou auprès du service périscolaire au 03.26.97.33.90 / 06.88.27.75.00, ou par mail à [coordo.perisco@cbb-marne.fr](mailto:coordo.perisco@cbb-marne.fr)

Le service d'accueil est assuré, matin et soir, à l'école de Berru pour les enfants scolarisés à Berru et à Nogent-l'Abbesse.

Le mercredi, le service d'accueil du midi est assuré au pôle périscolaire de Berru.

**En cas d'absence, prévenir aux coordonnées ci-dessus dans les meilleurs délais.**

**Article 3 :** En cas de maladie ou d'incident, les familles sont prévenues pour décider d'une conduite à tenir selon un protocole d'intervention d'urgence établi par la communauté de communes. Le cas échéant, les familles sont tenues de récupérer leur enfant. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU 15)

**Article 4 :** Une facture sera établie pour chaque période scolaire. Le non paiement des factures à réception peut entraîner l'exclusion de l'enfant après entretien avec le responsable légal.  
TARIFS en vigueur :

	Maternelles/élémentaires	Maternelles
MATIN	1,50 euro/jour	
MERCREDI MIDI	1,50 euro/jour	
SOIR		1,50 euro/jour

Le Conseil Communautaire se réserve le droit de modifier le tarif fixé ci-dessus.

**Article 5 :** Tout manquement aux règles de sécurité et au présent règlement ou toute faute de comportement fera l'objet d'un avertissement par courrier adressé aux parents. En cas de faute grave, les parents seront convoqués et l'enfant pourra être exclu pour une période allant de quelques jours à un mois. Les parents seront alors avisés par lettre recommandée avec AR.

**Article 6 :** L'inscription de l'enfant au service d'accueil implique, pour les parents, l'approbation du présent règlement.

Fait à Witry-lès-Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.